

Communiqué de Presse

**L'accord interprofessionnel sur la palettisation enfin signé !**

Depuis plusieurs années, un travail est mené par Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais, sur le dossier palettisation avec au cœur des échanges la standardisation des palettes.

Cette démarche, qui induit des contraintes pratiques et un coût supplémentaire pour les acteurs de l'amont, permet aux entreprises de l'aval de résoudre les problématiques relatives à la pénibilité auxquelles elles sont confrontées.

Le syndicalisme a obtenu que ce service puisse être valorisé par la production ; la décision vient d'être formalisée via un accord interprofessionnel, qui définit également les types de palettisation dits standards. Légumes de France se félicite de cette avancée, fruit d'un travail de longue haleine. Cet accord ouvre le dialogue aux négociations contractuelles avec nos clients pour valoriser les demandes spécifiques, imposées jusqu'à ce jour aux producteurs sans contrepartie malgré les contraintes logistiques et réglementaires induites. Chaque service spécifique doit être valorisé équitablement pour préserver la valeur de nos produits.

Les producteurs de Légumes de France attendent des familles de l'aval qu'elles respectent cet accord ; ils seront particulièrement vigilants sur ce point. Ils préconisent également aux producteurs de valoriser ce service par la réalisation d'une facturation spécifique. Il est du ressort de chacun de faire vivre cet accord.

Contacts :

Jacques Rouchaussé, président des producteurs de Légumes de France - 06 08 89 76 95

Bruno Vila, secrétaire général des producteurs de Légumes de France - 06 86 28 87 05